001-210102661-20230131-2023D001-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 02/02/2023

DEPARTEMENT DE L'AIN COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

Affichage: 02/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2023

Délibération n° 001 - 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD - Christophe DESMARIS -Françoise ROUX - Sébastien RIGAUDIER - Jean-Pierre ROCHE - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE - Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET - Mathilde VERNET - Mireille GROSSELIN - Fabrice THOMASSON - Stéphanie LAURENCIN - Pierre-Yves RAVIER - Marie-Noëlle PRUDENT - Ludovic VINCENT.

Membre excusé: Gaëlle DIMBERTON Membre absent: Nina ZACCAGNINO

Membres présents à la séance : 17

Membre excusé: 1 Membre absent: 1

Secrétaire de séance : Jean-Jacques CHAVANNE

Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire **OBJET:**

Rapporteur: Jean-Yves BREVET

Par délibérations du 28 mai 2020 et du 19 novembre 2020, le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au maire, ainsi qu'il est prévu à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Par délibération du 29 septembre 2021, dans le cadre de l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57, le conseil municipal a également autorisé le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre.

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, M. le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation. (Voir Annexe I)

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé, A l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par M. le Maire annexé à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits. ET ont signé au registre tous les membres présents.

Je certifie que le présent acte est exécutoire conformément aux lois et règlements, après transmission et publication ou notification.

Pour Copie Certifiée Conforme, Le Maire,

